

2008

Info flash



Inform

## Handicap et Obligation d'emploi

### Ce que la loi impose : l'obligation d'emploi

Les entreprises de plus de 20 salariés sont tenues à une obligation d'emploi d'au moins 6% de personnes handicapées dans leur effectif.

Le MEDEF Oise vous propose un **entretien bilan gratuit**, pour faire le point sur votre situation au regard de cette obligation.

### Comment satisfaire à l'obligation d'emploi ? Les entreprises disposent de cinq moyens :

1. Employer des personnes handicapées et maintenir leur emploi
2. Conclure un contrat de sous-traitance, de fournitures, de prestations de service ou de mise à disposition de travailleurs handicapés
3. Accueillir des demandeurs d'emploi handicapés en formation dans le cadre d'un stage
4. Conclure un accord de branche, d'entreprise ou d'établissement en faveur de l'emploi des personnes handicapées
5. Verser une contribution à l'Agefiph.

### Contribution financière

En 2006, la loi a changé. Chaque entreprise peut **moduler le montant de sa contribution** dans un certain nombre de situations et en déduisant certaines dépenses engagées au profit de travailleurs handicapés.

#### !! Agir avant 2010 !!

#### Evitez une taxe excessive à votre entreprise

En 2010, les entreprises qui n'emploieront toujours aucun salarié handicapé et qui n'auront entrepris aucune action concrète en leur faveur verront leur contribution à l'Agefiph très fortement majorée.

Elle passera à **1500 fois le SMIC horaire** (contre 400 à 600 fois aujourd'hui) par unité manquante.

### Remplir la déclaration annuelle

Chaque année, vous recevez un formulaire vous permettant de déclarer le nombre de travailleurs handicapés présents dans votre effectif entre le 1er janvier et le 31 décembre.

### Le programme complémentaire de l'Agefiph

Suite à la mise en place par l'Agefiph d'un programme complémentaire sur trois ans, découvrez les quatre grandes mesures destinées aux entreprises :

1. appui aux établissements à quota zéro
2. accessibilité des lieux de travail des entreprises de 20 à 100 salariés
3. aide à la sous-traitance
4. accompagnement de la vie au travail



### Etre accompagné par le MEDEF Oise

Nous vous proposons de faire le point sur vos obligations en matière de recrutement de personnes handicapées. Notre **entretien bilan gratuit** vous guide dans vos démarches futures, afin d'éviter une taxation trop lourde pour votre entreprise.

Nous contacter pour un **rendez-vous diagnostic** :

Emilie LATIN, Chargée de mission « Travailleurs Handicapés »

Mail : e.latin@medef-oise.fr / Tél. : 03 44 55 96 00